

# Les 9 principes spécifiques nécessaires à la mortification – 3è partie

11è sermon sur 14  
Série de 14 sermons sur la mortification du péché chez le croyant  
Prédication à l'Église Réformée Baptiste de Rouyn-Noranda  
Mercredi le 19 septembre 2012  
Par : Marcel Longchamps

**Texte** : Romains 8 : 13

**Proposition** : 1) Comprendre les principes spécifiques troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième qui sont nécessaires à la mortification du péché.

## **INTRODUCTION**

Dans les sermons 1 à 3, nous avons appris que la mortification du péché est un devoir qui durera toute la vie et qu'elle est exigée même du plus spirituel. Ce travail ne peut s'effectuer efficacement que par le Saint-Esprit.

Dans le sermon 4, nous avons étudié le fait que la vigueur, la joie et le confort de notre vie spirituelle dépend fortement de la mortification constante du péché.

Dans les sermons 5 et 6, nous avons appris les 2 côtés de la mortification du péché : ce qu'elle n'est pas et ce qu'elle est.

Dans le sermon 7, Owen a affirmé catégoriquement que seul un véritable croyant régénéré par le Saint-Esprit peut pratiquer efficacement la mortification du péché.

Dans le sermon 8, nous avons constaté que seule une universalité de l'obéissance peut être efficace (nous ne pouvons sélectionner uniquement les péchés qui nous troublent ou qui nous font souffrir).

Dans le sermon 9, Owen nous a introduits aux 9 principes spécifiques pour la mortification du péché. La pratique de la mortification doit être précédée d'un sérieux examen de nous-mêmes pour savoir s'il y a présence de 6 symptômes qui indiquent que nous sommes dans un état spirituel pitoyable et que nous devons réagir vigoureusement par la grâce de Dieu et un combat quotidien et incessant pour reconquérir le terrain perdu. Remémorons-nous ces six (6) symptômes :

- 1) Le péché invétéré
- 2) La fausse paix du cœur
- 3) La fréquence du succès du péché
- 4) La peur seule du jugement ou du châtement est notre motivation
- 5) L'endurcissement judiciaire
- 6) La résistance aux châtements de Dieu.

Ces grands maux, si présents, exigent de grands remèdes.

Dans le 10<sup>e</sup> sermon, nous verrons le deuxième principe spécifique : nous devons posséder un sens clair de la culpabilité, du danger et des maux du péché.

Dans ce 11<sup>e</sup> sermon, Owen développe cinq (5) autres principes spécifiques : le troisième : charger sa conscience avec la culpabilité du péché, le quatrième : avoir très envie d'être libéré de sa puissance, le cinquième : considérer si un péché est enraciné dans notre tempérament naturel et dans notre constitution, le sixième : identifier les occasions qui facilitent l'éruption d'un péché, et septième : réagir très vigoureusement contre les premiers signes de sa manifestation. Voyons maintenant de plus près chacun de ces principes.

### **I) LE TROISIÈME PRINCIPE : CHARGER SA CONSCIENCE AVEC LA CULPABILITÉ DU PÉCHÉ**

Owen affirme que nous ne devons pas seulement que la culpabilité est rattachée à toutes formes de péchés mais que nous devons littéralement

charger notre conscience de l'immense culpabilité du péché lorsque celui-ci effectue des éruptions et des dérangements de l'âme. Nous devons être imprégné et sentir profondément la culpabilité attachée à tout péché. Voici deux méthodes pour le faire :

A) **La première** consiste à utiliser la méthode divine : soit de sentir notre culpabilité à la lumière de l'infinie rectitude et de sainteté de la Loi (le décalogue).

Romains 3 : 20

*20 attendu que, par les œuvres de la loi, nul homme ne sera justifié devant lui, car c'est par la loi que vient la connaissance du péché.*

Il nous faut amener la Sainte Loi de Dieu dans notre conscience et mesurer notre corruption à sa lumière et se laisser affecter par elle. Nous devons considérer sa sainteté, sa spiritualité, sa sévérité, son côté absolu et considérer comment elle nous juge. Notre conscience doit réaliser comment c'est extrêmement grave d'offenser un Dieu si grand qui nous a établi des préceptes si exigeants dans sa sainte Loi.

Nous ne devons pas laisser notre conscience tenter de s'échapper en se persuadant que nous ne sommes plus sous la Loi mais sous la grâce. La Loi continue de parler et de nous manifester ses rigoureuses exigences. Le standard de la Loi est permanent et immuable. De plaider que nous sommes libres du pouvoir du péché et de la Loi est une chose dangereuse. Que la Loi elle-même condamne une telle pensée! Laissons plutôt la Loi nous conduire à Dieu pour obtenir le pardon de nos péchés. Laissons-la nous révéler la culpabilité de notre péché et nous amener à l'humilité devant le Seigneur. Le rôle de la Loi est de révéler, de découvrir et de condamner le péché.

B) **La deuxième** méthode consiste à apporter notre convoitise pécheresse à l'Évangile pour nous en faire découvrir davantage la culpabilité.

Regardons à la croix de Christ et considérons que c'est notre péché qui l'a percé et soyons dans l'amertume. Nous devons considérer comment notre péché piétine et méprise l'amour, la grâce et la miséricorde de Dieu. Suis-je

en train de souiller le cœur que le Fils a lavé et qui est habité par le Saint-Esprit? Suis-je en train d'attrister l'Esprit de Dieu? Me suis-je approprié les bénéfices du salut (incluant sa présence, sa paix, sa bonté, son pardon) pour ensuite les estimer comme étant de peu de valeur? Nous devrions méditer sérieusement sur ces choses.

1 Pierre 1 : 17-19

*17 Et, si vous invoquez comme Père Celui qui, sans acception de personnes, juge selon l'œuvre de chacun, conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour sur la terre;*

*18 sachant que ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vos pères vous avaient transmise, 19 mais par un sang précieux, comme celui d'un agneau sans défaut et sans tache, par le sang de Christ,*

Des deux méthodes décrites ci-dessus, découlent trois (3) actions qui doivent être pratiquées :

- 1) Nous devons faire attention de ne pas abuser de l'infinie patience de Dieu à notre égard et à ne pas le provoquer à nous châtier et à nous corriger.
- 2) Nous devons nous remémorer le grand nombre de fois Dieu nous a secouru dans le passé de la dureté de notre cœur. Nous devons cependant réaliser que nous ne sommes pas autorisés à abuser de sa miséricorde.
- 3) Nous devons nous rappeler les nombreuses opérations providentielles de Dieu au cours de notre vie (incluant notre conversion) pour amener notre conscience à ressentir l'énorme culpabilité du péché.

## **II) LE QUATRIÈME PRINCIPE : AVOIR TRÈS ENVIE D'ÊTRE LIBÉRÉ DE LA PUISSANCE DU PÉCHÉ**

Après que nous avons expérimenté la culpabilité de notre péché, nous devons sentir avec une grande sincérité l'envie d'être libéré de sa puissance.

2 Corinthiens 7 : 11

*11 Car voici, cette même tristesse selon Dieu, quel empressement n'a-t-elle pas produit en vous! Mais quelle défense! Mais quelle indignation! Mais quelle crainte! Mais quel ardent désir! Mais quel zèle! Mais quelle punition! Vous avez montré à tous égards que vous étiez purs dans cette affaire.*

**Romains 7 : 22-24**

*22 Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur;*

*23 mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres!*

*24 Malheureux homme que je suis! Qui me délivrera du corps de cette mort?*

L'ardent désir de libération de péchés faisant éruption dans nos vies nous conduira à saisir toutes les opportunités pour prier, lire les Saintes Écritures, partager nos expériences avec les frères et les sœurs, assister à tous nos cultes, et utiliser tous les moyens de grâce que le Seigneur nous a laissés.

### **III) LE CINQUIÈME PRINCIPE : CONSIDÉRER SI LE PÉCHÉ EST ENRACINÉ DANS NOTRE TEMPÉRAMENT NATUREL**

Si le pécheur considère que le ou les péchés avec lesquels il lutte fait partie de sa disposition naturelle, il se doit de considérer les trois (3) points suivants :

1) Cela ne constitue en rien une excuse pour nous exonérer de ce péché. Nous devons nous rappeler que le péché vient de la chute et non de notre tempérament naturel (même si parfois celui-ci facilite et laisse libre cours à son actualisation). David reconnaît ce principe :

**Psaumes 51 : 5**

*5 Voilà! Je suis né dans l'iniquité, Et ma mère m'a conçu dans le péché;*

David ne cherche pas à amoindrir ou à atténuer son péché par son tempérament naturel.

2) Nous devons fixer nos pensées sur les raisons pour lesquelles un tel péché vient si naturellement, s'empare si facilement de nous et laisse Satan prendre avantage sur nous. En voyant la profondeur de notre corruption, nous développerons le réflexe de ne se fier aucunement sur nous et de chercher secours auprès du trône de la grâce.

3) Pour les péchés spécifiquement reliés à notre tempérament, il existe un moyen particulier pour les mortifier.

1 Corinthiens 9 : 27

*27 mais je traite durement mon corps, et je le tiens assujetti; de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé*

Dieu a ordonné que nous utilisions ce moyen pour mortifier notre péché. Owen donne l'exemple de la pratique du jeûne mais en se souvenant que cela n'est pas une fin en soi mais bien un moyen.

#### **IV) LE SIXIÈME PRINCIPE : IDENTIFIER ET CONSIDÉRE LES OCCASIONS FACILITANT L'ÉRUPTION DE CERTAINS PÉCHÉS**

Nous devons connaître les occasions et les moments que le péché utilise pour s'actualiser. Cette connaissance doit s'accompagner d'une surveillance sérieuse et de prise de précaution pour prévenir leur actualisation. C'est le moyen que Jésus lui-même nous a donné :

Marc 13 : 35-37

*35 Veillez donc, car vous ne savez pas quand le Seigneur de la maison vient, si c'est le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou le matin;*

*36 de peur qu'arrivant tout à coup, il ne vous trouve endormis.*

*37 Or, ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez!*

Psaumes 119 : 11

*11 J'ai serré ta parole dans mon cœur, Afin de ne pas pécher contre toi.*

Tout pécheur régénéré doit surveiller les circonstances, les environnements, les compagnies et les temps qui le conduisent à pécher et chercher par tous les moyens à éviter ces choses.

### **V) LE SEPTIÈME PRINCIPE : RÉAGIR TRÈS VIGOUREUSEMENT CONTRE LES PREMIERS SIGNES DE SA MANIFESTATION**

Owen rappelle que nous devons réagir immédiatement et avec une grande vigueur dès que nous percevons le péché être conçu dans nos cœurs. Il nous conseille très sagement de ne pas lui laisser la chance de se développer et de s'actualiser.

Jacques 1 : 14-15

*14 Mais chacun est tenté, quand il est attiré et amorcé par sa propre convoitise;  
15 puis, la convoitise, ayant conçu, met au monde le péché; et le péché, étant consommé, enfante la mort.*

Si nous trouvons le péché dans nos pensées, nous devons le mettre à mort dès sa conception, sinon il suivra son cours jusqu'à la dépravation maximum de son actualisation.

Une pensée impure peut amener à vouloir se vautrer dans le borbier comme une pensée d'envie peut amener à la violence et au meurtre. Il en est de même pour toutes les formes de péchés.

### **APPLICATIONS**

C'est notre responsabilité d'utiliser tous les principes spécifiques pour mortifier le péché :

le troisième : charger sa conscience avec la culpabilité du péché, le quatrième : avoir très envie d'être libéré de sa puissance, le cinquième : considérer si un péché est enraciné dans notre tempérament naturel et dans notre constitution, le sixième : identifier les occasions qui facilite l'éruption d'un péché, et septième : réagir très vigoureusement contre les premiers signes de sa manifestation.

**IMPLORONS LE SEIGNEUR DE NOUS DONNER D'OBÉIR!  
A M E N !**

